

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2006

Séance du 17 février 2006

CG 06/1^{ère}/V-01

POLES DE DEVELOPPEMENT SOCIAUX

L'impact du second volet de décentralisation sur nos politiques sociales nous amène à accentuer l'effort consenti, jusqu'à ce jour, pour restructurer des Pôles de Développement Sociaux afin d'accueillir, dans les meilleures conditions possibles, les usagers et plus particulièrement ceux à mobilité réduite ou handicapés.

Ainsi, depuis la mise en place des Pôles de Développement Sociaux et la réorganisation de nos services sur le territoire de Montauban, nos efforts se poursuivent. Dans ce cadre, plusieurs opérations sont en cours, dont trois devraient se concrétiser en 2006.

Sur la base de locaux privés :

. Pôle de Développement Social de Beaumont-de-Lomagne :

Suite au constat de l'inadaptation des locaux actuels (deux appartements en étage séparés), situés 12 rue Despeyroux à Beaumont-de-Lomagne, un accord a été donné pour engager des recherches pour ce Pôle qui couvre près de 10 000 habitants.

Le projet, mené par un investisseur privé, a été retenu sur la base de 264 m², 12 rue Toureilh à Beaumont-de-Lomagne, avec proximité de parking, dans une rue parallèle aux locaux actuels,

Ces locaux, adaptés et bien situés dans la ville, sont accessibles à tout public (handicapés et mobilité réduite), sur la base d'un loyer estimé à 2 900 €/mois. Ce bâtiment devrait être achevé fin octobre 2006.

. Pôle de Développement Social de Montauban Les Chênes :

La création d'un nouveau Pôle, sur ce secteur de Montauban, qui concerne 17 724 habitants, a mis en avant l'inadaptation des 153 m2 existants Tarn-et-Garonne Habitat, propriétaire des locaux actuellement occupés, se propose de réaliser un aménagement pour porter leur surface à 324 m2, sur la base d'un loyer estimé à 3 000 €/mois.

Le doublement de la surface permettra à l'équipe de travailler dans de bonnes conditions. Les locaux, avec proximité de parking, situés en rez-de-chaussée, seront facilement accessibles aux usagers, qu'ils soient à mobilité réduite ou handicapés. Cette restructuration, adaptée à notre activité, devrait s'achever en octobre 2006.

En ce qui concerne le patrimoine départemental :

S'agissant du Pôle de Nègrepelisse, le principe de sa restructuration a été acté le 12 février 2003. La SEMATEG a conduit cette étude dans le cadre de la décision de la Commission Permanente du 28 août 2003.

L'extension prévue facilitera l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ou handicapées et portera la superficie à 549 M2, avec adjonction d'un garage. Le coût du projet, qui vous a été présenté lors de notre 3ème Réunion de 2005, a été actualisé à **550 000 €**.

Ces travaux, qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée, débuteront au 2^{ème} semestre 2006 pour un achèvement début 2007.

Je vous demande de bien vouloir délibérer et :

- prendre acte des projets locatifs de Beaumont-de-Lomagne et des Chênes à Montauban,

- adopter une autorisation de programme de **550 000 €** pour l'aménagement du pôle de Nègrepelisse avec, au titre du B.P. 2006, ratification d'un premier crédit de paiement de 250 000 € au 238.4 - sous fonction 48.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'avancement des opérations suivantes :

Projets locatifs de locaux privés

- Pôle de développement social de Beaumont-de-Lomagne
 - ◆ bâtiment loué à un investisseur privé situé 12 rue Toureilh ;
 - ◆ loyer estimé à 2 900 €/mois ;
 - ◆ achèvement des travaux prévu fin octobre 2006 ;
- Pôle de développement social de Montauban Les Chênes
 - ◆ locaux loués à Tarn et Garonne Habitat ;
 - ◆ loyer estimé à 3 000 €/mois ;
 - ◆ achèvement des travaux prévu en octobre 2006 ;

En ce qui concerne le patrimoine départemental

- Pôle de Négrepelisse
- Adopte une autorisation de programme de 550 000 € au titre de 2006, pour l'aménagement de ce pôle dont les travaux de restructuration, réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée, débiteront au 2ème semestre 2006 pour un achèvement début 2007 ;
- Ratifie à cet effet un crédit de paiement de 250 000 € à l'article 238.4, sous-fonction 48.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,